



PROJET DE RÉSOLUTION TCV-5

Consultation des conseils de quartier et des citoyens sur les projets d'aménagements cyclables dans leur secteur

Considérant :

- Que certains projets de déploiement de la Vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec ont un impact important sur l'aménagement des rues, la signalisation, le stationnement et plus généralement la mobilité dans les quartiers.
- Que lors de consultations sur les aménagements proposés, on se retrouve souvent dans une situation d'opposition entre cyclistes et des citoyens voulant préserver les acquis en termes de mobilité automobile et de stationnement. Ces consultations ont aussi révélé que bien d'autres problématiques étaient vécues par les citoyens comme la vitesse et la signalisation.
- Qu'il serait plus positif d'aborder les réaménagements plus globalement en termes de mobilité et d'apaisement de la circulation.
- Que les conseils de quartiers peuvent jouer leur rôle d'organisme de consultation et de changement dans leur quartier.

Il est résolu de demander à la Ville de Québec :

- De mandater les conseils de quartier, avec l'aide des fonctionnaires de la Ville, pour faire une consultation auprès des citoyens résidents sur les problématiques et besoins en rapport avec les rues ou tronçon de rues qui vont être affectés significativement par un projet de piste cyclable. Cette consultation sera faite avant une proposition formelle d'aménagement et pourra ainsi répondre à court et/ou moyen terme à ces problématiques et non pas seulement le tracé de la piste cyclable. Elle permettra ainsi qu'une plus grande partie des citoyens y trouvent leur compte et devrait apaiser le climat de confrontation.
- D'informer officiellement les conseils de quartier pour tous les projets d'aménagements cyclables sur leur territoire avant que ceux-ci ne soient réalisés.